

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX POUR UNE SERVITUDE D'ANCRAGE SUR FAÇADE ET DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES INTÉRIEURS POUR L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION (3.5)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGRABELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2122-4,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 février 2020 (n° 20140285) portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Gex,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT le programme de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal et l'intérêt d'équiper d'une caméra le bâtiment appartenant à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, situé au 167 rue de Genève à Gex,

CONSIDÉRANT la projet de convention ayant pour objet de définir les conditions techniques, administratives, financières et juridiques, relatives à la servitude d'ancrage sur façade et à la mise à disposition d'espaces intérieurs nécessaires au fonctionnement de dispositifs de vidéoprotection portant sur l'immeuble désigné ci-avant, consenties par Pays de Gex Agglo à la Commune pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir des équipements de vidéoprotection,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée de servitude d'ancrage sur façade et de mise à disposition d'espaces intérieurs pour l'installation de dispositifs de vidéoprotection,
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué de signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Monsieur BOCQUET s'est abstenu.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230704-2023_069_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.